



## CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL SÉNIORS MASCULINS – 5X5

### RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER – 2023-2024

Le Comité d'Ille et Vilaine de Basket Ball organise sur son territoire un championnat départemental Seniors Féminins. Cette compétition se déroule conformément aux divers règlements de la FFBB (règlements généraux, règlement des salles et terrains...), du Comité (règlement sportif départemental) et selon le présent règlement.

#### ENGAGEMENT D'ÉQUIPES POUR LE 1/07/2023

La constitution des poules de championnat sera établie selon les droits sportifs acquis en 2022/2023 (résultats des championnats saison précédente + descentes du championnat régional) et pourra varier en fonction :

- Du non-réengagement d'équipes en championnat
- Du souhait pour des équipes d'évoluer en division inférieure
- De l'obligation d'une association de n'avoir qu'une seule équipe senior au sein de même division sauf pour les divisions qui comportent plusieurs poules.

Afin de pourvoir aux éventuelles places laissées vacantes dans les différentes divisions, les clubs souhaitant évoluer au niveau supérieur, pourront déposer un dossier de candidature avant le 01/07/23. La commission sportive aura pour mission l'étude et la classification de l'ensemble des dossiers par division. Le classement sera validé par le comité directeur

#### DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Le championnat se déroule en 2 phases :

- Une phase de championnat sur 3 niveaux
- Une phase de classement sur 3 niveaux

**Phase 1** : les équipes disputent un championnat en rencontres ALLER et RETOUR (de septembre à décembre)

Nombre de poule en	Féminin
<b>PR</b>	2 poules de 6
<b>D2</b>	4 poules de 6
<b>D3</b>	4 poules de 6
<b>D4</b>	Selon le nombre d'équipes engagées

Poule A	Poule B
2ème 1er de PR	2ème PR Poule B
3ème PR Poule A	2ème PR Poule A
4ème PR Poule B	3ème PR Poule B
5ème PR Poule A	4ème PR Poule A
2ème de D2	5ème PR Poule B
3ème de D2	1er de D2

A l'issue de la première phase, les points seront conservés pour la deuxième phase.

**DÉROULEMENT  
DU  
CHAMPIONNAT**

**Phase 2 (pour les niveaux PR à D4)**

PR : 2 poules / poule A = A1-B2-A3-B4-A5-B6 et poule B = B1-A2-B3-A4-B5-A6

D2 Haute : 2 poules réunissant les équipes 1ère, 2ème et 3ème des poules de D2

D2 Basse : 2 poules réunissant les équipes 4ème et 5ème des poules de D2 et les équipes 1ère des poules de D3

D3 Haute : 2 poules réunissant les équipes 6èmes des poules de D2 et les équipes 2ème et 3ème des poules de D3

D3 Basse : 2 poules réunissant les équipes 4èmes, 5ème et 6ème des poules de D3

D4 Haute : 4 poules réunissant les équipes 1ère et 2ème des poules de D4

D4 Basse : X poules réunissant les équipes 3èmes, 4ème et 5ème des poules de D4

**DÉROULEMENT  
DU  
CHAMPIONNAT**

Ci-dessous le tableau des Montées / Descentes suivant les descentes d'équipe(s) de Région

Descente Ligue			0	1	2	3	4
D1	12	Montées	1	1	1	1	1
		Descentes	2	2	3	4	5
D2	24	Montées	3	2	2	2	2
		Descentes	5	5	6	6	7
D3	24	Montées	6	5	5	4	4
		Descentes	6	6	7	7	8
D4	xx	Montées	7	6	6	5	5
		Descentes	0	0	0	0	0

Pour participer aux différentes épreuves sportives, toute personne physique, joueur, entraîneur, arbitre, OTM, ..., doit être titulaire d'une licence FFBB validée pour la saison en cours.

<b>Règles de participation Championnats SENIORS et U20 Départemental</b>		
Nombre de joueurs autorisés	10 maximum	
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence OC	Sans limite
	Licence 1C-2C-OCT-OCAS-1CAST ou 2CAST (hors CTC)	3 maximum*
Couleurs de licence autorisée	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune	Décision de l'organisateur
	Orange	Décision de l'organisateur

(\*4 maximum si création de la 1<sup>ère</sup> équipe seniors)

Les licences OCT ne sont pas autorisées en cas d'équipe en entente.

Dans le cas d'une Coopération Territoriale de Clubs :

Une inter-équipe devra inscrire sur chaque feuille de marque des rencontres auxquelles elle participe :

- Un minimum de 50% de joueurs du club porteur en PR – Pas de quota pour les divisions inférieures
- Un maximum de 5 joueurs titulaires d'une licence AST délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe
- Pas besoin d'AST CTC en département

#### **NOMBRE DE PARTICIPATION AUTORISÉES**

Un joueur des catégories de pratique U17 et plus ne peut participer à plus de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs).

#### **HORAIRES OFFICIELS DES RENCONTRES**

Les Groupements Sportifs recevant, fixent l'heure des rencontres conformément aux calendriers établis par le Comité d'Ille et Vilaine et au tableau ci-dessous. **Les horaires doivent être saisis via la plateforme FBI V2, au plus tard 30 jours avant la rencontre. En cas de retard dans la saisie d'horaires, une amende sera appliquée (voir les Dispositions Financières).**

- Match simple : le vendredi - samedi à 20h00 ou le dimanche à 10h30 ou 15h30
- Matches couplés : le samedi à 19h00 et 21h00, le dimanche à 8h30 et 10h30 ou à 14h et 16h00

*Possibilité de jouer en dehors de ces horaires après accord des deux clubs !*

<b>CATÉGORIES AUTORISÉES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SENIORS</li> <li>- U20</li> <li>- U19</li> <li>- U18 surclassée « DS » (surclassement par médecin de famille)</li> <li>- U17 surclassée « DS » (surclassement par médecin de famille)</li> <li>- U16 surclassée «RS » (surclassement par médecin agréé)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Mixité interdite</b></p>
----------------------------------	--

<b>PARTICULARITÉS DU CHAMPIONNAT</b>	<b>Temps de jeu</b>	<b>Mi- temps</b>	<b>Intervalle entre les ¼ temps</b>	<b>Temps- morts</b>	<b>Prolon gation</b>	<b>Taille de ballon</b>	<b>Ligne à 3pts</b>	<b>Hauteur du panier</b>
	<b>4x10'</b>	<b>10'</b>	<b>2'</b>	<b>2 en 1<sup>ère</sup> mi-temps 3 en 2<sup>ème</sup> mi-temps</b>	<b>5'</b>	<b>7</b>	<b>6m75</b>	<b>3m05</b>

<b>LICENCES ET MUTATIONS</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les licences 1C_(Mutation entre le 01/06 et le 30/06), 2C (Mutation entre le 1/07 et 28/02) &amp; OCT_(licence Prêt) ne sont pas cumulatives, mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause, dépasser le nombre de TROIS en seniors, sauf en cas de création de la première équipe senior féminine ou masculine de l'association sportive et de CINQ en championnat jeunes.</li> <li>2. Le nombre de licence AST est illimité dans toutes les catégories. Ces licences AST ne sont délivrées qu'au sein de clubs d'une même CTC.</li> <li>3. Les joueurs(euses) possédant une licence dont le numéro identitaire commence par JE, OE, RH ou RN comptent dans la limitation du nombre de licences 1C, 2C et OCT, s'ils possèdent ce type de licence.</li> <li>4. Les licences AST CTC ne sont pas obligatoires en Département.</li> </ol>
--------------------------------------	---